

## La nouvelle demande unique de retraite est en ligne sur le site de l'Assurance retraite

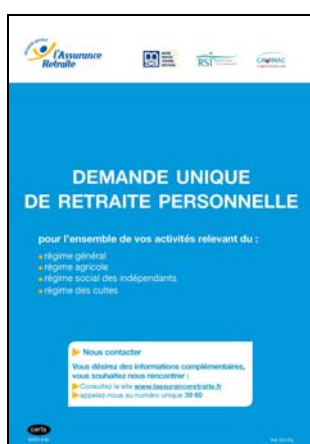
Paris, le 16 septembre 2016

Le nouveau [formulaire de demande de retraite personnelle](#) commun au régime général, au régime agricole, au régime social des indépendants et au régime des cultes marque une véritable simplification dans la relation des assurés avec leur système de retraite.

Disponible sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) cette nouvelle demande unique permet de simplifier les démarches des assurés qui préparent leur départ à la retraite puisque ne seront désormais collectées que les seules informations dont les régimes ont nécessairement besoin pour instruire une demande de retraite.

Tous les futurs retraités qui ont cotisé à plusieurs régimes de base peuvent donc déposer dès aujourd'hui une demande unique de retraite simplifiée pour l'ensemble de leurs activités relevant de la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse pour les salariés), du RSI (Régime social des indépendants), de la MSA (Mutualité sociale agricole pour les agriculteurs) et du régime des cultes.

Comme pour toute demande de retraite, ce formulaire est à transmettre entre 4 et 6 mois avant la date choisie pour le départ à la retraite. Il doit être complété, signé et accompagné des justificatifs demandés. Il est à adresser de préférence à la caisse de retraite du régime de la dernière activité professionnelle.



### **L'Assurance retraite, un réseau de la Sécurité sociale au service des assurés**

Avec 17,6 millions de cotisants, la Cnav, les Carsat, les CGSS, et la CSSM, qui forment l'Assurance retraite, représentent le premier régime de retraite en France. Chaque mois, elles versent une pension personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités. [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

**Contacts presse**  
Frédérique Garlaud 06 29 70 20 21  
Virginie Rault 01 55 45 51 34  
Philippe Bainville 01 55 45 88 93  
Presses@cnav.fr  
 @Cnav\_actu